

Le MARDI 25 juillet 1944.

Le Comité permanent de la banque et du commerce se réunit à 11 h. 40 du matin sous la présidence de M. Moore.

Présents: MM. Authier, Black (*Cumberland*), Blair, Breithaupt, Claxton, Cleaver, Edwards, Eudes, Fraser (*Northumberland*), Fraser (*Peterborough-Ouest*), Graham, Hanson (*York-Sunbury*), Hazen, Hill, Jackman, Jean, Lafontaine, Macdonald (*Brantford*), McCann, McGeer, McIlraith, Marier, Mayhew, Moore, Perley, Picard, Ryan, Tucker.

Sont aussi présents: L'hon. J. L. Ilsley, K.C., ministre des Finances; le Dr W. C. Clark, C.M.G., sous-ministre des Finances; M. G.-C. Papineau-Couture, C.R., représentant de la province de Québec; M. David W. Mundell, avocat du ministère de la Justice.

L'étude des clauses du bill 91 se continue.

Avec la permission du Comité, M. Graham propose, et il est résolu, que l'article 144, texte anglais, soit modifié, à la ligne 26, par la suppression du mot "of" et son remplacement par le mot "to".

L'article 144, en sa forme modifiée, et l'article 149 sont adoptés.

Avec la permission du Comité, M. Graham propose, et il est résolu, que l'article 152 soit modifié par la suppression des mots "l'effet, le billet", à la ligne 24, et des mots "effet, billet", à la ligne 31.

L'article 152 est adopté dans sa forme modifiée.

Avec la permission du Comité, M. Graham propose, et il est résolu, que l'article 153 soit modifié par l'insertion des mots "telle que l'indiquent les livres de la banque", entre le mot "détenteur" et les mots "et au moins", à la ligne 46.

L'article 153 est adopté dans sa forme modifiée.

Avec la permission du Comité, M. Graham propose, et il est résolu, que l'article 157 (1) soit modifié par l'insertion, après l'alinéa (a), de l'alinéa suivant:

(b) Le paragraphe neuf de l'article cinquante-six.

L'article 157 est adopté dans sa forme modifiée.

Les Annexes A, B, C, D, E, F, G, H, I, J et K sont adoptées.

Sur proposition de M. Graham, il est résolu que l'Annexe L soit modifiée par la suppression des mots "et des gouvernements provinciaux", à l'item 12 et à l'item 13 de l'actif, et en insérant les item suivants immédiatement après l'item 13 de l'actif:

Valeurs directes et garanties de gouvernements provinciaux, arrivant à échéance dans les deux ans, d'au plus la valeur courante.....

Autres valeurs directes et garanties de gouvernements provinciaux, arrivant à échéance dans les deux ans, d'au plus la valeur courante.....

L'Annexe L, dans sa forme modifiée, et les Annexes M et N sont adoptées.

Sur proposition de M. Graham, il est résolu que l'Annexe O soit modifiée par la suppression des mots "au Royaume-Uni et dans des pays étrangers" et leur remplacement par les mots "ailleurs qu'au Canada", à l'item 12 du passif; par la suppression des mots "et des gouvernements provinciaux", à l'item 9 et à l'item 10 de l'actif, et par l'insertion, immédiatement après l'item 10 de l'actif des item suivants:

Valeurs directes et garanties de gouvernements provinciaux, arrivant à échéance dans les deux ans, d'au plus la valeur courante.....